



Comité Français d'Étude et de Développement  
de la Fertilisation Raisonnée

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 19 JUIN 2018 – 14h00-16h30**

**SIEGE SOCIAL DU COMIFER - IMMEUBLE LE DIAMANT A  
14 RUE DE LA REPUBLIQUE - 92800 PUTEAUX - SALLE 722**

---

**Rappel de l'ordre du Jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 avril 2018
3. Rencontres COMIFER-GEMAS 2019 : Dates et lieu - Convention avec le Gemas ?
4. Labellisation des outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote
5. Side-Event – N Workshop : 25-27 juin 2018 – Rennes : avancement – convention ?
6. GENEM : CR et suite de la réunion du 22 mai
7. RDV avec le service Compétitivité et Performance Environnementale du MAA - Convention à signer
8. RGPD
9. Point activité des Groupes de Travail
10. Questions diverses
  - a. Projets d'événements 2018 – Début 2019
  - b. Points Adhérents/Membres Associés/Donateurs
  - c. Adhésion du Comifer à d'autres structures

---

11 personnes sont présentes physiquement et 4 participants au téléphone (Alain Canard, Annie Duparque, Aurélia Michaud, Stéphanie Sagot). Les absents ont envoyé 5 pouvoirs : le quorum de 14 est atteint.

La réunion est ouverte à 14h12.

**1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration**

L'ordre du jour est approuvé sans autre proposition de question diverse.

**2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 avril 2018**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé en l'état, sans ajout ni commentaire.

### 3. Rencontres COMIFER-GEMAS 2019 : Dates et lieu - Convention avec le Gemas ?

Pour la préparation des 14<sup>ème</sup> Rencontres du COMIFER-GEMAS, un nouveau comité d'organisation a été constitué de 11 personnes : Aurélia Michaud, Bernard Verbeque, Bruno Felix-Faure, Christine Le Souder, Philippe Eveillard, Lionel Jordan-Meille, Marc Lambert, Pascal Denoroy, Pascal Mathieu, François Servain, Sophie Droisier.

Une première réunion s'est tenue le 16 mai pour présenter 8 lieux avec leurs coûts, accessibilité, capacité hôtelière, aménagement interne des locaux, etc. Il a été décidé de présélectionner Dijon, Lille et Metz (après Lyon et Nantes, c'est bien d'aller au Nord ou à l'Est), qui ont ensuite été visités : Centre des congrès de Dijon, Lille-Grand Palais et Metz Congrès Robert Schuman. Les comptes rendus des visites ont été adressés au comité d'organisation.

La date visée se situe dans la seconde quinzaine de novembre 2019 (20-21).

A noter que l'AFCOME a posé une option sur Bordeaux pour fin octobre (24-25) ce qui évite toute concurrence de date.

Lille Grand Palais peut être considéré comme éliminé car ses locaux sont répartis sur 3 étages, avec de nombreux escaliers à franchir, sans escalator et avec un ascenseur à 13 places seulement. De plus, le bâtiment est sombre.

Metz-Congrès est très accessible, directement en face de la gare TGV. La ville présente une offre hôtelière suffisante. Le site, qui sera inauguré en septembre 2018, offre de très beaux volumes et des locaux lumineux. Mais le devis est très onéreux. Un devis revu à la baisse a été demandé. Nous pourrions aussi examiner la possibilité de réduire les surfaces à louer pour réduire le devis.

A priori, suite aux avis des membres du comité d'organisation, c'est Dijon qui ressortirait le premier, avec des accès faciles, une station de tramway juste en face du Centre des Congrès, à quelques minutes du centre-ville, et qui date de 1996. Le Centre des congrès présente un espace d'exposition de 700 m<sup>2</sup>. L'amphithéâtre est fonctionnel et à capacité suffisante. En revanche, la salle du déjeuner est excentrée et assez sombre, ce qui n'est pas agréable. Néanmoins, ce n'est pas un critère déterminant par rapport à tous les autres. Par ailleurs, Dijon se situe dans une zone importante du point de vue des travaux de recherche en cours sur l'activité biologique des sols et les plantes pérennes (viticulture notamment).

- ⇒ La date retenue est le 20-21 novembre 2019.
- ⇒ On continue à creuser les deux pistes Metz et Dijon

Mathilde Heurtaux, au nom du Réseau Mixte Technologique « Fertilisation & Environnement » (RMT F&E), propose que l'une des sessions de cette édition des Rencontres soit organisée sous forme d'un « événement du RMT F&E ». En effet, ce réseau a prévu d'organiser un événement de clôture de sa phase d'agrément 2014-2019 en novembre 2019. Celui-ci sera l'occasion de présenter toute une gamme de résultats obtenus par ses membres depuis la fondation du réseau en 2007, et sera ouvert à un public élargi, bien au-delà des habituels membres du RMT qui se réunissent annuellement. La plupart de ses membres étant également membres du COMIFER, le colloque de clôture du RMT F&E et les Rencontres COMIFER-GEMAS entreraient en concurrence. Ainsi, il apparaît logique et réciproquement profitable d'organiser un événement commun. Le RMT F&E dispose d'un budget de 10 k€ pour la valorisation, dont une partie pourra être mobilisée pour apporter un complément de financement à l'organisation des Rencontres.

- ⇒ Le Conseil d'Administration se dit favorable à l'organisation d'une session spécifique dédiée au RMT F&E, par exemple en sanctuarisant une demi-journée au sein des 2 jours, consacrée aux travaux du RMT F&E.
- ⇒ Mathilde Heurtaux intégrera le Comité d'organisation des Rencontres à cet effet.
- ⇒ Le comité d'organisation se chargera du choix des thématiques et de la planification des sessions. On évitera de parler de « side-event » mais on mettra en valeur les 10 ans du RMT F&E, célébrés à l'occasion des Rencontres du COMIFER-GEMAS.
- ⇒ Il faudra étudier la nécessité ou non d'établir une convention COMIFER-RMT ou si la prise en charge de dépenses directes permettrait de l'éviter. A noter qu'en principe, l'adhésion au COMIFER est obligatoire lors de l'inscription aux Rencontres.

Sophie Droisier rappelle qu'un montant de 13 000 € reste impayé sur les inscriptions aux dernières Rencontres.

- ⇒ Trouver une solution pour que les participants payent avant d'avoir accès à l'événement.

Convention avec le GEMAS : la question se pose au niveau du COMIFER de continuer à co-organiser les Rencontres et à partager les résultats avec le GEMAS, alors que c'est le COMIFER qui gère tous les aspects financiers et organisationnels. Deux hypothèses ont été évoquées lors de l'assemblée générale :

- Soit la conduite de la convention 2017 avec (i) une estimation précise des coûts pris en charge par le COMIFER et (ii) le partage des résultats ;
- Soit la prise en charge par le COMIFER de toutes les dépenses financières et organisationnelles, sans partage du résultat avec le GEMAS.

L'estimation des coûts est difficile du fait de l'estimation du temps de Sophie Droisier.

Historiquement, les Journées du GEMAS sont antérieures aux journées du COMIFER, et elles traitaient essentiellement d'agronomie. Elles ont été réunies pour éviter toute concurrence à l'arrivée des Rencontres du COMIFER.

Il faut être vigilant sur le fait que si le GEMAS n'est plus affiché, des laboratoires risquent de ne plus venir et les exposants intéressés par la présence de ces derniers ne viendront plus.

**C'est dans l'intérêt de tous de garder l'affichage du GEMAS. Les sujets abordés doivent continuer d'inclure l'analyse (ou plus précisément les indicateurs dont les valeurs sont issues des laboratoires).**

- ⇒ Le Conseil d'administration propose de maintenir la convention de partenariat, qui précisera que le GEMAS délègue l'organisation au COMIFER. A priori, sous réserve de la décision de son Conseil d'administration, le GEMAS ne serait pas opposé à une telle convention.

Le GEMAS pourra apporter une réponse à la proposition de Pascal Denoroy dans quelques semaines. Dans le calcul du résultat jusqu'à présent, la part de travail de Sophie Droisier est sous-estimée, ce qui fausse le résultat final. Il faut donc se mettre d'accord sur le mode de calcul si on garde le mode de fonctionnement passé.

Par ailleurs, il faudra définir les différents outils de communication avec lesquels les laboratoires d'analyse (et autres acteurs) accompagneront la promotion des prochaines Rencontres auprès de leurs clients.

- ⇒ Sophie Droisier lance un doodle pour la prochaine réunion du comité d'organisation, fin août ou début septembre.

#### 4. Labellisation des outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote

Depuis février, le cahier des charges du label a été finalisé.

Le label

- relève d'une démarche volontaire des éditeurs d'outils
- concerne les outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote pour les cultures annuelles (celles qui figurent dans les cas-types) et les prairies
- aura une durée de validité de 3 ans

Bref rappel du contenu du cahier des charges :

- o Respect des principes de la méthode COMIFER
- o Verrouillage du paramétrage
- o Affichage de la version de l'outil et des valeurs prises par les postes de l'équation sur les bulletins de sortie
- o Engagement dans une démarche d'inter-comparaison et d'amélioration des outils
- o Mise en ligne des mises à jour impactant le calcul de la dose prévisionnelle d'azote

Le label a été présenté aux éditeurs d'outils le 5 juin à Paris, en présence de représentants du Bureau de certification OCACIA (impliqué dans la procédure de certification du label) et du MAA. Tous ceux qui s'étaient manifestés en 2015 étaient présents.

Le label a été officiellement lancé le 15 juin, le cahier des charges est téléchargeable en ligne.

Les animateurs des GREN seront réunis le 5 juillet.

- ⇒ **On ne doit pas s'empêcher de communiquer plus largement avant cette date, notamment par voie de presse et via l'ANELA.**

On table sur une cinquantaine d'outils à labelliser, essentiellement ceux qui ne reprennent pas à la lettre les arrêtés référentiels régionaux.

La marque est en cours de dépôt, le logo est en cours de création.

Pour la première « vague » de labellisation :

- La date limite de dépôt de la fiche de demande de labellisation est fixée au 13 juillet 2018.
- La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 14 septembre 2018.
- Le comité de labellisation se réunira une première fois mi-décembre.
- Une liste positive d'outils labellisés sera rendue publique sur le site du COMIFER en fin d'année et diffusée aux centres de contrôle.

Le coût sera approximativement de 100 €/an sur 3 ans pour un outil valable sur une région.

Les facturations du bureau d'étude d'OCACIA et de la redevance COMIFER se feront séparément.

#### 5. Side-Event – 20th N Workshop : 25-27 juin 2018 – Rennes : avancement – convention ?

Le Nitrogen Workshop est un événement international à fréquence biennale, organisé de façon tournante dans une ville européenne, qui rassemble la communauté scientifique travaillant sur la gestion du cycle de l'azote. Après Lisbonne (Portugal) en 2014 et Skara (Suède) en 2016, la France s'est portée candidate pour organiser le 20<sup>th</sup> N Workshop, qui se déroulera à Rennes du 25 au 27 juin prochains. 315 participants y sont inscrits à ce jour, en provenance de 34 pays différents.

Le RMT F&E et le COMIFER se sont associés à l'INRA et Agrocampus Ouest pour organiser un *side event* sur la journée du 27 juin, sur la thématique des outils d'aide à la décision pour la gestion des cycles biogéochimiques.

Le Comité scientifique se compose de 6 personnes (INRA, COMIFER, Arvalis, Cirad, Terres Inovia), et le Comité d'organisation, de 10 personnes (Acta, COMIFER, INRA, Agrocampus Ouest, LDAR, Cirad, chambre d'agriculture du Loiret).

La matinée sera consacrée à des démonstrations parallèles de 9 outils d'aide à la décision, entrecoupées d'une session posters avec 18 posters. L'après-midi sera une séance plénière ouverte par un intervenant invité, Benjamin Van Doorslaer de la DG AGRI de la Commission Européenne, suivie de 5 communications orales.

Les inscriptions sont closes depuis le 4 juin, et on dénombre 171 participants au side event (dont une quarantaine ne participera que le matin et une autre quarantaine ne participera que l'après-midi), en provenance de 26 pays différents. Parmi eux, 20 se sont inscrits spécifiquement au side event.

L'événement (Workshop + side event) a bénéficié du soutien financier de 7 sponsors privés (YARA, BASF, Bio 3G, Fertiberia France, 2F Ouest, CMI, PolySulfate) et de 3 sponsors institutionnels (Université Bretagne Loire, Inra et Rennes Métropole).

Il a été décidé qu'aucune convention tripartite COMIFER-ACTA-INRA ne serait signée, le COMIFER ne pouvant pas se permettre d'assumer un risque de perte financière. En revanche en cas de bénéfices, l'INRA pourra tout garder et cela sera juste compte tenu de son engagement majeur dans l'organisation pratique de l'événement. Le COMIFER bénéficiera de retombées en termes de visibilité et de notoriété (intégration dans les sacs remis à l'ensemble des participants du N Workshop et du side event de la plaquette Comifer et du bulletin de contribution Membre associé en version anglaise).

## 6. GENEM : CR et suite de la réunion du 22 mai

Le groupe de concertation nationale « Gestion des Eléments Nutritifs et des Emissions vers les Milieux » (GENEM) est récemment accompagné d'un Comité Scientifique et Technique (CST).

Le GENEM s'est réuni le 22 mai et a traité des points suivants :

- Avancement de la révision des Programmes d'Actions Régionaux « Nitrates » (PAR) : Une grande part des Programmes d'Action Régionaux sont en consultation publique pour une durée d'un mois.
- Etat des lieux des définitions des contours des zones vulnérables
- Mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables : délais et financement
- Point d'avancement réglementaire :
  - o Demande de dérogation au plafond de 170 kgN/ha/an par la France, appuyée par une étude INRA présentée lors d'une réunion précédente menée dans 6 départements de Bretagne, justifiant un plafond porté sans risque majeur à 210 kgN/ha/an pour les systèmes herbagers avec plus de 75 % de la SAU en prairie (décision en cours de validation par les 2 cabinets, avant d'être soumise à la Commission Européenne)
  - o Dispositif de surveillance de l'azote épandu, pour accompagner le dispositif de sortie des zones d'excédent structurel, spécifique à la Bretagne : Obligation de déclarer tout l'azote apporté, minéral et organique. Retourner en-dessous de la référence de 2014 en cas de dépassement de 2 kg à l'échelle de chaque département.
  - o Balance globale azotée (BGA) : Dans certaines zones d'action renforcée (ZAR), parmi les actions à mettre en œuvre, la BGA a été retenue, avec le seuil, sans que la méthode de calcul n'ait été arrêtée. Un petit groupe de travail (incluant notamment

des experts de l'APCA, d'Instituts Techniques Agricoles et de l'INRA) s'est penché sur cette question et s'est réuni le 25 mai dernier. Le terme BGA est mal choisi, on veut un indicateur annuel qui **identifie les situations de sur-fertilisation. Un autre terme devra être proposé.** Le seuil de 50 kg n'est pas remis en cause, mais on cherche à adapter la méthode de calcul pour que ce seuil soit préservé. L'indicateur se base sur l'azote total et n'intègre pas l'azote utile : il faut manipuler des coefficients d'équivalence.

Les groupes N et PRO du COMIFER peuvent contribuer à ces réflexions.

Un cahier des charges de cet indicateur va être élaboré par le MAA pour début juillet, qui pourra tourner ensuite auprès des membres du COMIFER.

- **Avancement des études en cours :**

- o Retour d'expérience sur les Groupes Régionaux d'Expertise « Nitrates » (GREN) : Le bureau d'étude ACTeon mène une étude sur les retours d'expérience des GREN, et rendra son rapport d'ici l'été.
- o L'Idede gèrera un site internet dédié à la gestion des effluents d'élevage.

La prochaine réunion du GENEM est fixée au 11 octobre après-midi. L'élaboration du guide des bonnes pratiques pour limiter des pertes par volatilisation ammoniacale sera à l'ordre du jour.

A noter que le 6 juillet prochain, l'ADEME organise à Paris une réunion de réflexion sur les pertes par volatilisation ammoniacale. Ce sera la première étape de la construction de ce guide. *[NDLR : cette réunion a été reportée à septembre ou octobre]*

**7. Rendez-vous avec le service Compétitivité et Performance Environnementale du MAA - Convention à signer**

Le COMIFER demande un rendez-vous à la DGPE, service Compétitivité et performance économique et environnementale des entreprises, pour lui permettre d'avoir une vision transversale des points sur lesquels le COMIFER appuie ce service dans ses missions.

Ce rendez-vous pourra se tenir à la rentrée.

La convention-cadre peut être discutée avant l'été et pourra servir de base à l'échange à la rentrée. A priori la convention-cadre aurait une durée de 3 ans – sauf si on peut justifier que certains travaux durent 5 ans. Des conventions annuelles d'application devront ensuite être signées chaque année. Que la convention cadre soit signée cet automne ou pas, il faut prévoir une convention annuelle.

Hypothèse alternative :

Soit

Pas de convention triennale signée assez tôt cette année => convention annuelle comme 2017-18 (NB : il faut de toute façon prévoir un programme d'application annuelle)

Soit

Tenir compte du non-réalisé 2017-2018

Avec un contenu similaire

+ Ajout action PK (prévision CASDAR)

+ Lancement GT fertilité et activité biologique des sols

Quelques sujets proposés pour la convention annuelle ou application de la convention-cadre

- Appui aux GREN (contenu ? Labellisation ? )
- Evaluation de la précision du calcul de dose totale d'azote par la méthode du bilan prévisionnel
- Parangonnage des méthodes de raisonnement
- Soutien à l'organisation des Rencontres COMIFER-GEMAS 2019
- Autre évènement ? (fin 2018 / début 2019)
- Rénovation raisonnement PK (Casdar ou non)
- Amélioration du site web COMIFER (indexation...)
- ....

- ⇒ **Le COMIFER doit donc préparer le programme de travail 2018-2019.**
- ⇒ **Il convient de retravailler la liste des thèmes génériques pluriannuels, puis de se référer à chaque point dans les conventions annuelles d'application avec des thèmes plus précis.**

## **8. RGPD**

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 en Europe, en remplacement de la loi « informatique et libertés » qui datait de 1978.

- Il renforce le droit des citoyens en leur donnant notamment plus de contrôle sur l'utilisation de leurs données personnelles.

- En conséquence le COMIFER se doit

1-d'informer les propriétaires des adresses mails (et autres informations contractuelles) qu'il possède de

- l'utilisation qui en est faite (envoi de la (newsletter du Comifer, partage d'informations agricoles, invitations à des événements...)
- la sécurisation des flux et du stockage de ces informations

2-de permettre à ces utilisateurs de demander la restitution, la modification ou la suppression de leurs données personnelles.

3- de recueillir le consentement explicite et enregistré de la part des destinataires, de recevoir les informations et newsletters.

Un mail « RGPD COMIFER-Protection des données personnelles » a été envoyé le 25 mai 2018 avec demande de consentement sur la conservation ou non des données personnelles (adresses mails principalement) dans la base du COMIFER comportant 8 261 utilisateurs.

600 OUI et 150 NON ont été reçus et les adresses obsolètes ont été supprimées de la base, ce qui ramène le nombre actuel d'utilisateurs à 7 337.

Cet envoi a fait l'objet de la création d'une boîte mail spécifique [RGPD@comifer.fr](mailto:RGPD@comifer.fr)

La mise en conformité du site web du COMIFER (différentes mentions dont Mentions Légales) et l'évolution de l'outil d'e-mailing pour permettre aux utilisateurs d'accéder à leurs données a été devisé à 700 € par Brett'com.

- ⇒ **Les animateurs des groupes devront prendre en compte, dans leurs listes de diffusion, les réponses négatives reçues par Sophie Droisier.**
- ⇒ **Ce règlement nécessite l'organisation d'une seule et unique liste des adhérents et contacts.**

## 9. Point activité des Groupes de Travail

Ce point, habituellement traité en assemblée générale annuelle, n'est pas traité faute de temps.

## 10. Questions diverses

### a. Projets d'événements 2018 – Début 2019

Journées thématiques : Ce type de journée, qui peut avoir un caractère lucratif, n'est pas à négliger. Idées de thématiques susceptibles d'être intéressantes en tout début 2019 :

- Volatilisation de l'ammoniac (il y a un vrai enjeu, avec l'échéance de réduction de 4% des émissions NH<sub>3</sub> en 2020) – voir avec ARVALIS (projets EVAMIN, EVAPRO, POLCA)  
Digestats de méthanisation (particulièrement sensibles) – Voir avec TRAME  
Lien avec le machinisme (éco-épandage...) – associer IRSTEA (l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) et AXEMA (Syndicat des industriels de l'Agroéquipement), le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique)

⇒ Trouver une date et un lieu dès la rentrée.

### b. Points Adhérents/Membres Associés/Dotateurs

Quelques mouvements sont signalés au sein du Conseil d'Administration :

- Pour AgroSolutions, Cédric Le Guillou est remplacé par Caroline Dizien, qui est cooptée.
- Pour la DGAL/MAA, Stéphanie Marthon-Gasquet quitte son poste et son remplaçant n'est pas identifié à ce jour.
- Pour la DGPE, Mathieu Dourthe changera de poste à la rentrée et sera remplacé par Pauline Buchheit.

⇒ Solliciter officiellement la DGAL pour sa représentation au sein du COMIFER.

Point sur les adhésions :

Au 18 juin 2018, le COMIFER compte 199 adhérents.


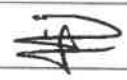


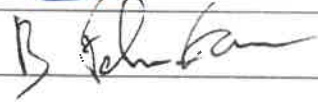

### c. Adhésion du Comifer à d'autres structures

Point non traité

**Rappel : Prochaine réunion le 25 septembre 2018, après-midi**

La séance est levée à 18h30.



Noms	Prénoms	Société	Présent / Présent par tél ou Excusé ou Pouvoir donné	Signature
AGASSE	Sophie	APCA		
BOURDAIN	Marie-Agnès	AUREA		
CANARD	Alain	SOUFFLET	Présent par tél	
de BANDT	Marie	COMIFER	Présente	
DENOROY	Pascal	INRA	Présent	
DIZIEN	Caroline	AGROSOLUTIONS	Excusée /Pouvoir	
DOURTHE	Mathieu	MAA - DGPE	Présent	
DROISIER	Sophie	COMIFER	Présente	
DUPARQUE	Annie	AGRO TRANSFERT	Présente par tél	
DUVAL	Rémy	ITB	Excusé	
EVEILLARD	Philippe	UNIFA	Présent	
FELIX-FAURE	Bruno	GALYS	Présent	
GAILLETON	Jean-Jacques	DGER	Excusé / Pouvoir	
GOUJARD	Olivier	K+S KALI	Excusé	
HERAUD	Fanny	MAA - DGPE		
HERVE	Marc	EUROCHEM	Excusé	
HEURTAUX	Mathilde	ACTA	Présente	
IGNAZI	Jean-Claude			
JORDAN-MEILLE	Lionel	BORDEAUX SCIENCES AGRO	Excusé / Pouvoir	
LAMBERT	Marc	YARA	Excusé / Pouvoir	
LE GUILLOU	Cédric	AGROSOLUTIONS	Excusé	

**Feuille de présence**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION – Mardi 19 juin 2018**

Noms	Prénoms	Société	Présent / Présent par tél ou Excusé ou Pouvoir donné	Signature
LE SOUDER	Christine	COMIFER	Présente	
LECLERC	Blaise	ITAB	Présent	
LETESSIER	Isabelle	AFES	Excusée	
MARQUET	Nicolas	UPJ		
MARTHON- GASQUET	Stéphanie	MAA	Excusée / Pouvoir	
MICHAUD	Aurélia	INRA	Présente par tel	
PELTIER	Olivier	Lhoist Europe du Sud	Excusé	
RAVENEL	Coraline	FNAMS	Présente	
SAGOT	Stéphanie	LDAR	Présente par tel	
SERVAIN	François	GEMAS	Présent	
ZIHLMANN	Jean-François	MEAC	Excusé	

